



000

FAISONS LE POINT APRES UN AN DE CRISE SANITAIRE.

METZ le 07/06/2021

Effectifs

-132 SALARIES SUR LE SITE DE METZ, en seulement 10 MOIS :

	OUVRIERS	ETAM	I-C	CDI	CDD	CTT/GE	TOTAL
Au 31/05/2020	1130	142	45	1188	18	109/2	1317
Au 31/03/2021	994	141	50	1151	19	15/0	1185
Ecart sur 10 mois	-136	-1	+5	-37	+1	-96	<u>-132</u>

Analyse CGT : Après le confinement et l'arrêt total de la production, les salariés ont tous été très vite sollicités aux augmentations et charges de travail, des cadences élevées qui ne tiennent plus compte des contraintes liées aux mesures et gestes barrières qu'exige notre protocole. A cela, la Direction n'a jamais tenu compte des absences répétées des cas avérés et cas contacts au Covid-19, des arrêts maladies de moyenne et longue durée, des plans de départs (GPEC, congés séniors, ...) qui représentent plus de 120 salariés en moyenne, et qui ne sont jamais remplacés !!!

Malgré l'arrivée des salariés venus du site de Gliwice (Pologne) et autres, et le « remerciement » des intérimaires, le constat est clair : avec une production identique d'avant la crise sanitaire, la direction a réussi à atteindre ses objectifs avec 10% de salariés en moins, exposant les salariés à négliger leur santé, leur bien-être, et leur vie familiale et personnelle, en abusant de la flexibilité et de la mobilité.

La direction a fait le choix de sacrifier les contrats intérimaires sur l'autel du profit et se garantir des aides de l'état sur « l'Activité Partielle ». (Le beurre et l'argent du beurre ...)

Congés

1. Sur le groupe, la direction a fait le choix de calculer les congés annuels selon le nombre de jours ouvrables.
(6 jours/semaine, du lundi au samedi)

Exemple : 1 jour de congé consomme 1,2 jour ouvrable (6/5) sur une semaine normale (sans jour férié ni SLC)

Mais lorsqu'une semaine comporte un jour férié le samedi, un congé annuel consomme 1 jour ouvrable (5/5).

Il y a alors un reliquat de 0,20/jour qui donne droit à un jour de congé supplémentaire.

Les salariés ayant posé des congés annuels en semaine 17 et 18 sont concernés par ce reliquat.

Attention ! Les 25 décembre et 1^{er} janvier tombent aussi sur des samedis fériés.

Un salarié averti en vaut deux !!!

2. Autre rappel : Un congé posé le jour précédant et/ou le jour suivant une séance collective obligatoire dispense l'exécution de cette séance si ce congé a été accepté avant l'annonce au CSE.

L'avenant de l'accord local le stipule, et il s'applique à tous les salariés, y compris les intérimaires.

Nous ne signons pas certains accords, mais nous participons à leurs négociations et nous faisons tout pour qu'ils soient respectés

Compteurs modulation



Le compteur de modulation, instauré par le Nouveau Contrat social en 2014 et aggravé par le NEC depuis 2016, accroît la flexibilité imposée aux salariés et réduit leurs rémunérations. Avec la multitude d'annulations de séances de travail, de ces dernières semaines, la direction nous fait payer le manque de pièces qui résulte de sa politique de flux tendu. Voici ce qui va se passer si votre compteur est en dessous de la borne H- :

Mon compteur arrive au mini à -84 heures et je continue à chômer :

- Le compteur reste à -84 heures
- Les H- hors compteur sont indemnisées en Activité partielle (AP) à 70% du brut.

Par exemple : Jean Peuplus travaille de nuit au montage, il touche 12€ de l'heure. Son compteur est à -84 heures et une nouvelle séance de travail est annulée.

Il perdra donc :

Salaire journalier : 12 € x 8 et majoration de 18% soit 113,28€,

Avec les H- de 84 heures : $(12 \times 8) - 70\% = 67,20$ avec la majoration de nuit 85,40€,

Soit une perte de 27,88 € par journée non travaillée, à laquelle se rajoute les diverses primes de poste ainsi que la prime de transport et de panier.

La CGT revendique la suppression des compteurs H+/H-, le rétablissement du paiement des heures supplémentaires dès la première heure, le paiement à 100% par STELLANTIS des jours non travaillés.

Quel que soit le contrat de travail (CDI, Intérimaires, etc.) y compris pour les salariés des sous-traitants.

Quelques infos des usines Stellantis



La direction du groupe Stellantis gère la pénurie des semi-conducteurs avec des productions qu'elle juge prioritaires, celles qui lui rapportent le plus, et des productions non prioritaires. Ce qui se traduit par des rythmes de travail intensifiés, des H+, des samedis et jours fériés travaillés, pour les uns, et par des jours en H-, des renvois de salariés intérimaires à pôle emploi, pour les autres.

Le télétravail est devenu la norme pour les personnes du Pôle tertiaire et quelques-unes sur les autres sites, les isolant en terme de travail et de relations sociales depuis 14 mois. La direction leur a même adressé un mail personnalisé avec la somme qui peut leur être attribuée dans le cadre du DAEC, les incitant à quitter l'entreprise !!!

Le 22 juin 2021, c'est tous ensemble !

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT, la CGT du groupe Stellantis mais aussi du groupe Renault, des sous-traitants et équipementiers, des entreprises extérieures et de toute la filière automobile sont attaqués de toutes parts par les constructeurs et autres patrons de l'automobile mais aussi par le gouvernement, par la renégociation de « **Notre convention collective** ». Tous s'attaquent à nos emplois, nos salaires, aux contrats de travail temporaires, nos congés, à nos conditions de travail, etc...

Suite aux succès des rassemblements du 6 mai dernier à Stellantis DOUVRIEN et à Renault le MANS, la Fédération CGT de la Métallurgie appelle l'ensemble des salariés de toute la filière automobile à une journée de grève avec rassemblements pour la défense de nos emplois et de nos salaires, dans quatre régions du pays :

A SOCHAUX pour la Région grand Est, à **DOUAI** pour la Région Nord Pas de Calais, à **FLINS** pour la Région île de France et en région **RHÔNES ALPES**. Cette journée est une étape nécessaire des luttes collectives qu'il faudra mener tous ensemble pour imposer que l'ensemble des salariés gardent ce qui est vital pour eux : leur salaire et leur emploi.

Le 22 juin 2021 est une occasion à saisir pour protester collectivement contre le surtravail des uns, le chômage pour d'autres, la précarité, les incertitudes du lendemain, les licenciements, les attaques contre nos salaires et nos congés !

(Pour cette journée de grève avec rassemblement à Sochaux pour la région Grand Est, nous sommes en train de mettre en place les modalités pratiques et nous vous les communiquerons au plus vite.)

